MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) – Délégation Théâtre
62, rue Beaubourg – 75003 Paris
Adresse postale : 182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

AIDE A LA CREATION POUR LES ARTS DU CIRQUE

MODE D'EMPLOI - 2014

La Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la culture et de la communication soutient le renouveau des arts du cirque au titre de l'**aide à la création**. Cette aide concerne les spectacles de recherche, marquant un effort de renouvellement dans un ensemble scénique homogène.

Les critères d'éligibilité

L'aide est sollicitée par des structures professionnelles de cirque, notamment des compagnies de cirque, ayant déjà conçu et réalisé deux spectacles comptant au moins trente représentations au total. Cette aide ne peut être sollicitée deux années de suite. Par ailleurs un projet ayant reçu une réponse négative ne peut être présenté une deuxième fois.

Les critères d'analyse et d'évaluation

Les dossiers présentés devront expliciter les intentions et les propos artistiques du projet. Il sera également porté attention aux aspects suivants :

- l'inscription de ce projet dans la démarche globale de la compagnie et dans son parcours
- l'équipe artistique
- les techniques de cirque utilisées et leur implication dans le propos artistique du projet
- le choix de l'espace scénique (rond, frontal, semi-circulaire, sous chapiteau, en salle, en plein air…)
- les conditions de réalisation du projet (répétitions, résidences...) et la politique salariale
- le montage de la production (coproductions, soutiens divers...). Le budget présenté doit comporter d'autres ressources que l'aide demandée à l'Etat, celle-ci n' étant pas majoritaire.
- un prévisionnel de tournée doit être également explicité.

Les instances d'évaluation et de décision

La commission nationale consultative pour l'aide à la création pour les arts du cirque est chargée d'examiner les demandes d'aide présentées et d'émettre un avis. Elle se réunit, à cet effet, une fois par an.
Les membres de la commission nationale consultative pour l'aide à la création sont nommés par arrêté du ministère de la culture et de la communication, pour une durée de deux ans renouvelable. Ils sont choisis parmi les artistes, les programmateurs et les personnalités qualifiées du secteur. Les représentants d'autres administrations publiques subventionnant les arts du cirque peuvent être invités à assister aux travaux de la commission, sans prendre part au vote.
La composition de la commission nationale d'aide à la création pour le cirque est en cours. Elle sera publiée dès que possible sur le site du ministère.

Modalités de dépôt des dossiers : envoi postal sur supports papier et numérique

Le dossier doit comporter : une demande écrite, un dossier artistique et financier, accompagné des pièces administratives et de la fiche synthétique ci-jointe (1 exemplaire sur support papier). L'ensemble de ces documents doit également être envoyé sur clé USB. Merci d'enregistrer les fichiers par dossiers distincts (1 artistique et financier, 1 administratif et la fiche de synthèse à part). Précisez si vous souhaitez récupérer la clé USB. ATTENTION : **taille maximum pour l'ensemble des fichiers 12Mo, lisibles sur PC windows XP.**

Ministère de la culture et de la communication – DGCA - Délégation au Théâtre -
A l'attention d'Elena Dapporto
182, rue Saint Honoré - 75001 Paris

Attention : les envois par chronopost doivent être adressés à la DGCA, 62 rue Beaubourg – 75003 Paris

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés

DERNIER DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS :
31 DECEMBRE 2013

REUNION DE LA COMMISSION – SEANCE DELIBERATIVE : MARS 2014
COMMUNICATION DES RESULTATS : AVRIL 2014

FICHE SYNTHETIQUE

NOM DE LA COMPAGNIE (*selon les statuts*) : .....

ADRESSE (siège social) : ……..……..……..……..

CODE POSTAL : /_ /_ /_ /_ /_ / **VILLE** :.....

Adresse courrier (si différente du siège social) : ……..……..

…… **email** :…….....…….……..

Contact : …… **Tél** :……..... **Fax** : ……...

DATE DE CREATION DE LA COMPAGNIE *(selon les statuts)* : ….....

N° Siret : …..... **N° de licence d'entrepreneur** *:*_ _ _ _ …....._ _ _ _ _ **Valable jusqu'au** : …..…....

Titres, dates de création et nombre globale de représentations jouées de deux précédentes créations :

Création 1 :……..... Date création …… …. Nombre de représentations.....

Création 2 :……..... Date création …… …. Nombre de représentations.....

TITRE DE LA CREATION, objet de cette demande : .....

Directeur artistique de la création *(joindre un curriculum vitae)* : .....

Autres collaborateurs artistiques : ……..……..

……..……..

Nombre total d'artistes et principales disciplines utilisées : ……..

……..

……..

Date et lieu de la première représentation : le …..... à .....

Principaux coproducteurs (*explicitez le type de coproduction : accueils en résidence, apports financiers dans le dossier joint*) :

……..

……..

Tournée envisagée :……..…..

……..

……..

Total du budget de la création : …….. €

Montant de l'aide à la création sollicitée à la DGCA : …….. €

Sollicitez-vous d'autres aides du ministère de la Culture pour cette création ? *(si oui, précisez lesquelles et les montants demandés*

DGCA : ……..…..… ……..

D.R.A.C. : ……..…..… ……..

Avez-vous obtenu des aides pour des créations antérieures ? *(si oui, précisez l'année, le titre de la création, les montants des aides)* **:**

DGCA…….....

.....

D.R.A.C. : ……..….

….....

RESUME DU PROJET

Cette fiche est une note de synthèse du dossier artistique complet. Elle est transmise à l'ensemble des membres de la commission. Remplissez-la attentivement, en précisant notamment les intentions artistiques qui fondent le projet de création, comment ce projet s'inscrit dans le parcours de la compagnie, l'équipe engagée, les techniques de cirque utilisées et leur implication dans le propos artistique, le choix de l'espace scénique (rond, frontal, semi-circulaire, sous chapiteau, en salle, en plein air…). Tous ces éléments seront étudiés comme critères d'évaluation de votre projet. Vous pouvez également préciser s'il s'agit d'un projet de recherche non directement lié à une production : nouveaux agrées, recherche autour d'une discipline…

Fait à……. Le ……

Signature :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER

A joindre à la fiche synthétique

1 – DOCUMENTS ARTISTIQUES ET FINANCIERS
(en un exemplaire pour l'envoi postal)

- **La présentation succincte de la compagnie et de son parcours** (principes fondateurs, démarche artistique générale, les spectacles déjà créées, les éventuels partenariats structurels et conventionnements en cours, les principaux lieux de diffusion...).
- **Un descriptif détaillé du projet de création artistique**, objet de la présente demande, ainsi que des conditions de **production** (temps de travail, résidences éventuelles, partenariats…).
- **Un planning prévisionnel de tournée de la création**.

- **Le budget prévisionnel de la création TTC**, équilibré (le total des charges égal au total des produits), **faisant paraître le montant de l'aide sollicitée à la DGCA** Précisez, le cas échéant, la part de subvention de conventionnement consacrée à la production. Utilisez, si besoin, le modèle de budget ci-joint.
- **Précisez les conditions de rémunération de l'équipe** (tableau à part)
- Vous pouvez, le cas échéant, présenter un budget d'équipement (achat de chapiteau, par exemple) et/ou de la première exploitation si les recettes engendrées contribuent à l'équilibre de la production. Ces éléments seront présentés de manière distincte du budget de production.

  Attention : l'aide demandée à la DGCA ne peut être la seule ressource du montage financier du projet. Faire paraître dans la ventilation des produits les autres ressources de financement (autres aides publiques, coproductions éventuelles, recettes propres…) même si celles-ci sont attendues sur l'année suivante, en cas de production sur deux années.

2 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
(en un exemplaire pour l'envoi postal)

- **Lettre de demande d'aide** ***(ne pas préciser le montant dans le courrier ce dernier est précisé sur le budget et sur la fiche)***
- **RIB ou RIP**
- **n° de SIRET**
- **Fiche INSEE ou Kbis pour les sociétés**
- **Statuts et parution au JO**

Nota bene : ces documents doivent être à jour et concordants (même adresse sur le RIB, les statuts, la parution au JO, la fiche INSEE...).

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A PRESENTER SI VOTRE DEMANDE EST ACCEPTEE

- **Dossier CERFA n°12156-03 de demande de subvention comportant le montant de l'aide notifiée par la DGCA** (à télécharger sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/cerfa_12156.do
- **Composition des organes dirigeants** (conseil d'administration et du bureau pour une association)
- **Courrier de délégation de signature,** le cas échéant, de la personne juridiquement responsable de l'organisme qui fait demande (par exemple : le président de l'association à l'administrateur)

Pour les subventions supérieures à 23 000 euros, il sera aussi demandé :

- convention annuelle établie entre la DGCA et l'organisme bénéficiaire de la subvention
- dernier rapport d'activité et rapport financier du commissaire aux compte (si le total des subventions de l'Etat est supérieure ou égal à 153 000 euros)
- derniers comptes approuvés

MODALITES DE FONCTIONNNEMENT DE LA COMMISSION

Chaque dossier est attribué, par tirage au sort, à deux rapporteurs, membres de la commission qui le présentent au moment de la séance délibérative de la commission. Il est également donné lecture de l'avis émis par le conseiller en DRAC qui suit la compagnie. Après débat, la commission vote pour un avis favorable ou défavorable concernant la demande d'aide. Cet avis est consultatif. C'est ensuite la DGCA qui décide les attributions des aides et leurs montants. Cette décision est communiquée par courrier aux demandeurs.

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Elena Dapporto**, chargée de mission arts de la rue et arts du cirque
  Tél. 01 40 15 89 52 / fax 01 40 15 88 21 - e-mail : elena.dapporto@culture.gouv.fr
- **Pour le suivi de l'engagement comptable de votre subvention, le cas échéant : Carol Chauveau**, gestionnaire, suivi des engagements des subventions pour le cirque. Tél. 01 40 15 88 46 – Fax 01 40 15 88 21 – e-mail : carol.chauveau@culture.gouv.fr

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL DE CREATION

CHARGES		**PRODUITS**	
TOTAL ACHATS (décors, costumes, frais de régie…)		TOTAL SUBVENTIONS	
		Aide DGCA demandée Autres subventions	
TOTAL SERVICES EXTERIEURS (locations, assurances…)		TOTAL COPRODUCTIONS	
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS (honoraires, communication, missions, téléphone, frais postaux…)		TOTAL RECETTES PROPRES (apports de la compagnies,éventuelle part de subvention de conventionnement...)	
TOTAL SALAIRES		AUTRES PRODUITS	
Détaillez les rémunérations de l'équipe Charges sociales			
AUTRES CHARGES (taxes et impôts,…)			
TOTAL CHARGES		**TOTAL PRODUITS**	

Budget équilibré : Total charges = Total produits